

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 9 octobre 2019

ICRICT : En optant pour le gradualisme dans son processus de réforme de la fiscalité internationale, l'OCDE risque de contribuer à l'accroissement des inégalités.

Qu'y a-t-il de nouveau dans le processus de réforme de la taxation des multinationales ?

Aujourd'hui, dans le cadre du mandat du G20, le « Cadre inclusif » de l'OCDE [vient de présenter](#) une nouvelle étape de l'initiative BEPS 2.0, pour répondre aux défis de la taxation des entreprises multinationales à l'ère numérique. Les tentatives antérieures n'ont eu qu'un succès limité. Par conséquent, les multinationales paient encore moins d'impôts qu'avant la crise financière de 2008 et elles transfèrent [plus de 40 % de leurs bénéfices](#) à l'étranger vers les paradis fiscaux.

On attendait beaucoup de ce nouveau cycle de discussions dirigé par l'OCDE afin de mettre en œuvre la réforme nécessaire pour que le régime fiscal en vigueur, vieux d'un siècle, puisse être adapté à l'économie de plus en plus numérisée d'aujourd'hui.

Cette nouvelle proposition visait à remettre en question les règles existantes (système des prix de transfert et principe de pleine concurrence), qui permettent aux multinationales de transférer les bénéfices des pays développés et en développement vers des juridictions à fiscalité faible ou nulle. Mais, **bien qu'il y ait des progrès dans cette direction, ils sont très limités**. C'est pourquoi nous considérons, à l'instar du prix Nobel d'Economie et membre de l'ICRICT Joseph Stiglitz, que **l'OCDE opte pour la perpétuation du gradualisme**.

Quelle est la critique de l'ICRICT sur la proposition de l'OCDE ?

Toute proposition de réforme présentée par le « Cadre inclusif » de l'OCDE devrait faire l'objet d'un accord explicite de la part du G20 la semaine prochaine, en étant comprise comme la première étape en direction de la taxation des multinationales en tant **qu'entreprises unitaires, en utilisant une clef répartition basée sur des facteurs objectifs**, afin d'aboutir à un système **plus simple, plus facile à gérer, plus efficace et plus équitable**.

La [proposition de l'OCDE](#) va pour la première fois au-delà du principe de pleine concurrence pour aller dans le sens d'une taxation des multinationales en tant qu'entreprises mondiales et d'une répartition des bénéfices mondiaux entre les pays. Il s'agit d'un premier pas important, **mais** :

1. Ce qui pourrait être une réforme globale avec de nouvelles règles applicables à toutes les entreprises, est réduit dans cette proposition à de nouvelles règles complexes, limitées en outre aux multinationales ayant un contact direct avec les consommateurs. La proposition

risque par ailleurs d'être encore édulcorée par des exclusions d'industries ou de modèles commerciaux spécifiques.

2. Nous rejetons la proposition probable de séparer les bénéfices globaux « de routine » et « résiduels » des multinationales et de ne soumettre qu'une fraction de ces derniers à une distribution selon une clef de répartition. De telles règles permettraient de maintenir les règles dysfonctionnelles en place pour déterminer comment la majorité des bénéfices des multinationales sont imposés et entraîneraient une réaffectation très limitée des droits d'imposition, rendant le système plus complexe et plus incertain sur le plan fiscal.

3. Une répartition équitable des droits d'imposition ne peut être réalisée qu'au moyen d'une formule équilibrée qui inclut des facteurs d'offre et de demande, car la répartition fondée sur les ventes est surtout bénéficiaire aux économies avancées qui consomment davantage, tandis que les pays en développement sont plus favorisés si l'emploi est inclus dans une formule de répartition.

4. Nous nous inquiétons donc de la probabilité que cette réforme **profite d'abord et avant tout aux pays de l'OCDE**, car la proposition entraîne un transfert limité des droits d'imposition, et uniquement aux juridictions de marché. Cela **risque d'aggraver encore l'inégalité actuelle du système** dans la répartition des droits d'imposition entre pays développés et pays en développement.

Pour en savoir plus, **lisez notre rapport paru dimanche** : « [Réforme de la fiscalité internationale des entreprises : vers une solution équitable et globale](#) » (en anglais)

Vous trouverez ici [notre avis aux médias \(en français\)](#), qui donne toutes les explications sur le processus de réforme fiscale.

José Antonio, président de l'ICRICT, a publié [une tribune](#) ce 9 octobre dans Le Monde, appelant les pays en développement à se mobiliser (version complète [sur le site de l'ICRICT ici](#)).

Déclarations des membres de l'ICRICT (n'hésitez pas à les citer) :

Joseph Stiglitz, professeur à l'Université de Columbia et membre de l'ICRICT, a déclaré :

« Selon la proposition actuelle, la plus grande partie du revenu d'une société serait toujours traitée selon le système dysfonctionnel des prix de transfert, et seul une partie « résiduelle » serait attribuée selon une clef de répartition. Le moins qu'on puisse dire est que l'OCDE perpétue le gradualisme ».

José Antonio Ocampo, co-directeur à la Banque Centrale de Colombie et président de l'ICRICT :

« Il est temps que les pays en développement se mobilisent. Si les chefs d'Etats et les ministres des finances de ces pays continuent à abandonner à des experts les débats sur la taxation des multinationales, sans comprendre qu'il s'agit une question politique, et non technique, ils se verront bientôt contraints d'accepter un système fiscal international qui ne leur conviendra pas. Les gagnants de toujours seront les mêmes, et il sera alors trop tard pour protester ».

A propos de l'ICRICT :

La Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés (ICRICT) a pour objectif de promouvoir une discussion plus large et plus inclusive dans le domaine des règles fiscales internationales –, de considérer les réformes

fiscales selon une perspective servant l'intérêt public plutôt que les avantages nationaux, ainsi que d'œuvrer en faveur de solutions fiscales justes, efficaces, durables et favorables au développement.

Contact Presse : LAMIA OUALALOU loualalou@gmail.com + 52 1 55 54 08 09 74 (WhatsApp)